

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. José LAGABARRE, Maire de PEUJARD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Mars 2023

Présents : José LAGABARRE, Célia JOLLIVET, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, David GRENET, Sylvie SAGASTI, Serge MEYER, Joëlle JEAN, Céline MOREAU, Fabrice DUNOGUES, Yorrick HOCHET, Anne-Laure MONNIER, Marie-José MARTINON, Gilles de MONTALEMBERT, Delphine BOUINOT, Hélios YANEZ, Marie-Carole PILLER

Procurations : Jean-Luc NADAL à Céline MOREAU
Emmanuelle ARAUZO- ROUSSE à Nelly CHAMPUY

Secrétaire de séance : Anne-Laure MONNIER

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire présente le compte de gestion.

Madame JOLLIVET précise que les comptes définitifs du Compte de Gestion sont arrivés mardi après-midi et permettent de voir la parfaite concordance avec le CA.

Approbation à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire présente le compte administratif et donne le résultat de l'année en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire propose que Madame JOLLIVET préside la séance pour le vote du CA.

Aucune objection des élus.

Madame JOLLIVET prend donc la présidence de la séance pour le vote du CA et précise que Monsieur le Maire ne peut pas participer au vote et doit se retirer car c'est lui qui a établi le CA.

Monsieur LAGABARRE quitte donc la salle.

Madame JOLLIVET demande s'il y a des questions.

Madame BOUINOT fait remarquer qu'il y a une erreur d'un montant. Monsieur de MONTALEMBERT trouve l'erreur et en fait part à l'assemblée.

Madame JOLLIVET précise qu'il s'agit d'une erreur dans les totaux et que cela sera corrigé au plus vite. Elle propose donc un vote à main levée. Tous les élus acceptent.

Le CA est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire regagne l'assemblée.

Madame JOLLIVET lui annonce les résultats et Monsieur LAGABARRE remercie les élus pour leur confiance.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE PEUJARD

Exercice 2022

Section de fonctionnement

		En Euros	
Recettes année		1 721 219,02	
Dépenses année		1 600 680,68	
Résultat année		120 538,34	
Affectation du résultat au c/1068			compte 1068
Résultats antérieurs		527 405,84	CA 2021
Excédent cumulé		647 944,18	
Déficit cumulé		0,00	

Section d'investissement

Recettes année		296 396,59	DETAIL EN
Dépenses année		324 638,80	ANNEXE
Résultat année		-28 242,21	
Résultat reporté		427 684,20	CA 2021
Résultat cumulé		Déficit 0,00	
	Excédent	399 441,99	

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement		399 441,99
Résultat déficitaire d'investissement		0,00
Prise en compte des restes à réaliser :	*dépenses	129 115,91
	*recettes	0,00
excédent de financement réel		279 326,08
besoin de financement réel		0,00

Affectation du résultat 2022			au 1068
Au Budget Primitif 2023		647 944,18	(investissement) au 002

AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire commente l'affectation du résultat et le met au vote.

Après avoir entendu le compte administratif de
l'exercice 2022
Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	527 405,84
Résultat d'investissement antérieur reporté	427 684,20

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2022

Résultat de l'exercice	-28 242,21
Résultat antérieur	427 684,20
Solde d'exécution cumulé (001)	399 441,99

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	119 115,91
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	-119 115,91

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	399 441,99
Rappel du solde des restes à réaliser	-119 115,91

Besoin de financement de l'investissement **0,00**

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	120 538,34
Résultat antérieur	527 405,84
Total à affecter	647 944,18

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	0,00
2° Affectation complémentaire en réserves	
TOTAL du 1068	0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002	647944,18
(en recettes si >0 et en dépenses si <0)	

Vote à l'unanimité.

VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2022, à savoir :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 38,97 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 55.88 %

Cette année le Conseil Municipal doit de nouveau voter un taux pour la taxe d'habitation qui concernera les résidences secondaires. Il est proposé de voter le taux de 2019, soit :

- Taxe sur l'habitation (résidences secondaires) : 10.36 %

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune remarque.

Vote à l'unanimité

BUDGET 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Mme JOLLIVET qui explique que l'an dernier, le budget a été monté à minima par la Chambre Régionale des Comptes.

La section fonctionnement est équilibrée (voir annexe 1) et la section investissement est en suréquilibre (voir annexe 2).

Aucune remarque n'est formulée, le budget est donc voté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame JOLLIVET rappelle que Fabienne MASSIF-CHAPON part à la retraite à la fin de l'année scolaire et qu'il convient de la remplacer à la bibliothèque. La fonction sociale est déjà réattribuée.

Deux agents, déjà en poste, ont demandé à effectuer plus d'heures de travail. Afin de réorganiser les services, dont la bibliothèque, un agent passera de 27h45/hebdo actuellement à 35 h hebdo.

L'autre agent passera de 23h/hebdo à 29h hebdo.

Monsieur YANEZ demande s'il s'agit des mêmes personnes qui ont vu la majoration des heures complémentaires disparaître.

Madame JOLLIVET confirme cela.

Vote à l'unanimité.

CENTRE D'ANIMATION COMMERCIAL

Boucherie

Monsieur le Maire rappelle la signature du bail commercial qui a eu lieu en juillet dernier.

Aujourd'hui, les locaux ne sont toujours pas occupés. La Coop'Atlantique est toujours en recherche de gérants car les derniers pressentis se sont retirés du projet.

M. Gesland de la Coop'Atlantique nous a informés qu'il recevait un nouveau couple la semaine prochaine.

Ce dernier nous demande également de bien vouloir accepter de prolonger la gratuité des loyers pour trois mois supplémentaires et de signer un avenant au contrat de bail permettant la sous-location des locaux.

On espère l'ouverture de ce nouveau commerce avant l'hiver prochain.

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MEYER prend la parole et signale qu'il a été interrogé par un de ses voisins pour savoir s'il était nécessaire de faire une demande d'autorisation pour la construction d'un carport avec toiture en panneaux photovoltaïques.

Madame JOLLIVET lui répond que oui. Si le bâtiment fait plus de 20 m² ce sera un permis de construire, en dessous de 20 m² une déclaration préalable.

Madame JOLLIVET propose à Monsieur MEYER d'inviter son voisin à se rendre en mairie où tous les documents lui seront remis et toutes les explications apportées.

Monsieur le Maire indique que mercredi soir il y a eu une réunion des Maires au cours de laquelle le dossier PITCH a été abordé.

Le grand rond-point aux quatre STOP ne sera pas réalisé.

Les réunions des Maires ne sont que consultatives.

Monsieur le Maire signale qu'il a saisi la Sous-Préfète et la CdC.

Monsieur le Maire précise que si ce projet aboutit, pendant 15 ans aucun autre projet économique ne pourra voir le jour sur le territoire du SCOT.

Pour information, l'enquête publique ne prévoit pas de rond-point aux 4 stop, mais un tourne-à-gauche.

Monsieur GRENET signale que la veille, il a vu un camion transportant une piscine passer sous le pont proche de Géant Casino et que l'argument de la hauteur du pont qui a été avancé par les services ne tient pas.

Madame JOLLIVET précise que ce n'est pas la hauteur qui pose problème mais plutôt la quantité de camions qui empêcherait la circulation.

Monsieur MEYER rappelle les normes de hauteur des camions en Europe et qu'en effet les camions passent sous ce pont.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques ou questions mais que malheureusement il n'y a pas de solution pour empêcher ce projet qui risque fortement d'être validé par la Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Maire

La secrétaire de séance

José LAGABARRE

Anne-Laure MONNIER

Délibérations prises au cours de ce Conseil :

<u>N° délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>
20230330 - 26	Actualisation du tableau des effectifs des emplois permanents
20230330 - 27	Achat parcelle ZD 31 pour l'euro symbolique
20230330 - 28	Boucherie : gratuité des loyers 3 mois supplémentaires – avenant bail commercial autorisant la sous-location
20230330 – 29	Compte de gestion
20230330 – 30	Vote du compte administratif
20230330 – 31	Affectation du résultat
20230330 – 32	Vote des taux
20230330 – 33	Vote du budget